

le théâtre du sursaut

Contrat de Cession du droit d'exploitation d'un spectacle

Ce contrat n'est valable qu'avec la fiche technique du spectacle concerné.
Un exemplaire du présent contrat et de la fiche technique seront retournés signés à la Compagnie.

Entre les soussignés :

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Nom du signataire et qualité :

Ci-après dénommée : « **L'ORGANISATEUR** »

Et

Le Théâtre du Sursaut Asbl

Rue De Bastogne, 15

6660 HOUFFALIZE

BELGIQUE

Tel : +32/488.368.066.

Représentée par Bruno Josis

Ci-après dénommée : « **LA COMPAGNIE** »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

La COMPAGNIE dispose du droit de représentation en Belgique (ou dans les pays concernés par la tournée) du projet suivant pour lequel il s'est assuré le concours des artistes et des intervenants nécessaires à sa présentation au public : « **ROUGE CRAYON** ».

L'ORGANISATEUR déclare connaître et accepter le contenu du projet précité.

L'ORGANISATEUR s'est assuré la disponibilité des lieux de représentation.

Article 1-L'objet

L'ORGANISATEUR engage la COMPAGNIE pour présenter leur projet : « **ROUGE CRAYON** ».

La COMPAGNIE s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation **1** représentation sur le lieu précité, **le**
.....

Equipe en tournée :

Théâtre du Sursaut asbl
N°Entreprise : 889590463
Rue de Bastogne, 15 – 6660 HOUFFALIZE
0032(0)488/36.80.66 – info@theatredusursaut.be
www.theatredusursaut.be

le théâtre du sursaut

Dessinatrices en alternance (3 sur chaque date): Salomé Borbé, Zoé Borbé, Denos Justine, Thocaven Lucie, Nevens Lize et Vidakovic Siona.

Porteuse de projet : Hélène Pirenne (régulièrement présente).

Lieu(x) et horaires de la/des représentation(s) :

Nom et numéro de portable de la personne à contacter, sur place, à notre arrivée :

.....
.....**Nous insistons sur l'importance de nous communiquer un numéro de portable et non de fixe, en particulier lorsque les représentations ont lieu dans une salle extérieure à votre structure et/ou en dehors des jours et/ou heures d'ouverture des bureaux de votre structure. Un problème sur la route ou une difficulté à trouver le lieu de jeu peut nous arriver.**

Article 2 – Obligations de la COMPAGNIE

Généralités. La COMPAGNIE fournira le projet, d'une durée d'environ **4h** entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

La COMPAGNIE s'engage à être en règle concernant les contrats des artistes ou régisseurs sur le lieu de prestation. Elle emportera en tournée, avec elle, une copie de ce contrat, une copie des contrats des personnes engagées ainsi que les documents A1. Elle s'engage aussi à être en règle concernant les assurances des travailleurs.

LA COMPAGNIE fournira tous les éléments de décors, costumes, meubles et accessoires, et, d'une manière générale, tous les éléments artistiques nécessaires à la représentation du spectacle autres que ceux éventuellement mis à la charge de l'ORGANISATEUR par le présent contrat.

Article 3 – Obligations de l'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche.

L'ORGANISATEUR est en charge des règles de sécurité de son lieu ou des lieux dans laquelle la COMPAGNIE joue. L'ORGANISATEUR sera particulièrement attentif aux règles relatives à la prévention incendie et veillera à sécuriser les accès et sorties de secours pour le public et dans les loges. Les sorties de secours seront totalement dégagées et rendues visibles par des pictogrammes. Les éléments suspendus (ex : les projecteurs) seront sécurisés.

le théâtre du sursaut

L'ORGANISATEUR se chargera de tous les frais de publicité et des demandes administratives.

L'ORGANISATEUR mettra à disposition des artistes un local avec de l'eau, une toilette et un miroir (loges). Ce local devra être situé à proximité du lieu de représentation.

L'ORGANISATEUR veillera à fournir un plan d'accès du lieu de l'événement et un laissez-passer. Le véhicule de Rouge Crayon fait partie intégrante du projet et fait partie de sa scénographie.

Cette clause est valable pour tous les lieux où jouera la COMPAGNIE.

Voici les dimensions du véhicule :

Longueur : 5m80

Largueur : 2m16

Hauteur : 2m30

Si L'ORGANISATEUR souhaite que Rouge Crayon reste monté plusieurs jours, la scénographie sera implantée dans un lieu sécurisé.

Si nécessaire, un contact préalable sera pris avec le régisseur du ou des lieux de représentation.

Nom et numéro de portable du régisseur ou du responsable technique :
.....

L'ORGANISATEUR respectera scrupuleusement les points mentionnés dans les fiches techniques des spectacles (voir annexe) afin d'en assurer leur bon déroulement.

Le respect de cette/ces fiches techniques est impératif. Elles seront signées des mains de l'ORGANISATEUR.

Si pour une raison ou l'autre, un des points mentionnés n'était pas respecté le jour de la ou des représentations, l'ORGANISATEUR et le régisseur du lieu chercheraient la solution la plus appropriée en accord avec les artistes présents. Si aucun changement n'est possible et qu'aucun compromis ne se dessine, la COMPAGNIE pourrait décider seule de ne pas jouer et cela sans que son contrat et son cachet ne soient remis en cause. Dans certains cas, le déplacement (horaire et lieu) de la représentation sur la même journée est envisageable (si toutes fois cela est combinable avec la tournée ou les activités de la COMPAGNIE).

Invitations

Une représentation étant l'occasion pour la COMPAGNIE de faire découvrir son travail aux programmeurs de la région, **l'ORGANISATEUR veillera à réserver au nom de la COMPAGNIE, 5 places gratuites à destination des professionnels par représentation.** Si ces places venaient à ne pas être occupées, la COMPAGNIE avertirait l'ORGANISATEUR suffisamment tôt pour qu'elles puissent être mises en vente.

Âge

Rouge Crayon est un projet tout public

Nous vous conseillons de mentionner dans votre communication « Espace familial de

le théâtre du sursaut

dessin dès 2 ans ».

Jauge

Jauge maximal est de 50 personnes se renouvelant sans cesse. Certaines personnes resteront 15 minutes et d'autres 45 minutes.

Pour l'accueil de groupes scolaires, de plaine ou de stage, nous demanderont que ces enfants soient accompagnés des adultes référents.

Rouge Crayon n'est pas une plaine de jeu mais un lieu de vivre ensemble, entre adultes et enfants.

Article 4 – Prix

Prix:

Représentation

€ TTC

Total :

TTC

€

« Prestation exemptée de TVA suivant art.44 du code tva belge – circulaire 25 – du 24 décembre 1993 »

Le montant total est payable :

Par virement au plus tard 1 mois après réception de la facture.

Au compte ouvert au nom de l'Asbl « Théâtre du Sursaut ».

Article 5- Hébergement et restauration

Pour la Belgique : L'ORGANISATEUR veillera à fournir gracieusement à la COMPAGNIE un repas avant ou après les représentations.

Dans les loges, merci de prévoir quelques bouteilles d'eau ou un accès robinet ainsi que des fruits, fruits secs et biscuits.

Pour « ROUGE CRAYON », voici les régimes alimentaires :

Zoé Borbé : Végétarienne (ni viande ni poisson ni fruits de mer)

Salomé Borbé : Rien à signaler

Lize Nevens : Rien à signaler

Justine Denos : Flexitarienne

Lucie Thoc : Rien à signaler

Siona Vidakovic : Rien à signaler

Hélène Pirenne : sans gluten

Théâtre du Sursaut asbl

N°Entreprise : 889590463

Rue de Bastogne, 15 – 6660 HOUFFALIZE

0032(0)488/36.80.66 – info@theatredusursaut.be

www.theatredusursaut.be

le théâtre du sursaut

15 jours avant votre événement un topo de l'équipe en tournée sera fait.

Article 6 - Droits d'auteur

Ni droits d'auteur ni droits musicaux pour Rouge Crayon.

Le projet est néanmoins déposé à la SACD pour défendre symboliquement la recherche scénographique et pédagogique que ce travail représente.

Malheureusement, à l'heure actuelle ni les scénographes, ni les pédagogues ne peuvent prétendre à des droits d'auteur.

Article 7-Assurances

Dans le cadre de ce projet participatif, les modalités d'assurance sont particulières :

-Les membres du public participant à l'activité demeurent responsables de leur propre couverture d'assurance, tant pour les dommages corporels que matériels qu'ils pourraient subir ou causer. En cas de dommage causé par un spectateur au matériel appartenant à la COMPAGNIE, la responsabilité civile de celui-ci pourra être engagée et, le cas échéant, prise en charge par son assurance responsabilité civile familiale.

-La COMPAGNIE demeure seule responsable de son personnel, ainsi que du matériel lui appartenant ou placé sous sa garde, pendant toute la durée de sa présence sur le lieu de la représentation, y compris durant les opérations de montage et de démontage.

-L'ORGANISATEUR est responsable des dommages ou accidents causés aux artistes de la COMPAGNIE ou à leur matériel par toute personne extérieure à la COMPAGNIE pendant les périodes de montage et de démontage.

-En conséquence, l'accès à l'espace de jeu et aux zones techniques sera strictement interdit à toute personne étrangère au spectacle pendant les opérations de montage et de démontage, sauf autorisation expresse de la COMPAGNIE ou de l'ORGANISATEUR

Article 8-Annulation du Contrat

a) Toute annulation (hors cas de force majeure-voir point **b)** du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière :

-Paiement d'une indemnité égale à 90% du prix de cession TTC en cas d'annulation totale ou partielle de la représentation dans les deux mois précédents la date convenue de la représentation, ou annulation partielle de la représentation dans les 15 jours précédents la date convenue de représentation.

-Paiement d'une indemnité égale au prix de cession TTC en cas d'annulation totale ou partielle de la représentation moins d'un mois avant la date convenue de la représentation.

le théâtre du sursaut

En tout état de cause, la partie défaillante devra rembourser à l'autre partie, les frais que cette dernière aura engagé pour la promotion et la réalisation du spectacle tels que l'affichage, la publicité

b) Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte, dans des cas reconnus de force majeure.

Clause spéciale COVID-19

Dans l'éventualité d'une propagation du coronavirus, elle est bien répertoriée dans les cas de force majeure.

Il nous semble cependant important d'ajouter ceci : quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations, du fait de l'équipe artistique ou de la structure d'accueil, ou bien du fait d'une décision des pouvoirs publics de fermeture :

- L'ORGANISATEUR et la COMPAGNIE examineront tout d'abord la possibilité de reporter les représentations programmées.

- Si cette solution n'est pas envisageable, un accord amiable sera recherché, qui tendra à préserver la solidarité professionnelle d'une part, notamment en ce qui concerne les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent, et les équilibres budgétaires de la COMPAGNIE et de l'ORGANISATEUR, d'autre part.

Ceci afin que ni la COMPAGNIE ni l'ORGANISATEUR ne se retrouvent en péril financièrement.

Ce projet étant destiné à la rue, nous rappelons que la météo ne représente en aucun cas une raison d'annulation de la part de l'organisateur. La Compagnie s'adapte au maximum selon le vent, la pluie et la canicule mais reste seule juge de ce qui peut être mis ou doit être retiré de la scénographie en cas de troubles météorologiques.

Article 9-Communication et presse

La COMPAGNIE fournira, dans les délais demandés, photos et texte de présentation du spectacle.

Dans sa communication, l'ORGANISATEUR n'utilisera que les photos et le texte de présentation du spectacle fournis par la COMPAGNIE.

Il s'engage à faire figurer ces informations dans le programme officiel de son événement.

L'ORGANISATEUR fera parvenir à la COMPAGNIE tout article, photo, programme, affiche ou matériel de publicité concernant la prestation (revue de presse).

Article 10-Accord sur la déclaration de créance

En signant la présente convention, l'ORGANISATEUR marque son accord sur la déclaration de créance à venir, d'un montant de € TTC comme précisé au point 4.

Article 11-Litiges

Le présent contrat est régi par les lois belges

le théâtre du sursaut

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation à l'amiable avant de s'en remettre à la compétence des tribunaux belges du ressort juridictionnel de Neufchateau.

Pour être valable, l'un des deux exemplaires du présent contrat et ses annexes devront être retournés signés à la COMPAGNIE, le.....

Fait à Houffalize en double exemplaire, le

Signature de la COMPAGNIE
l'ORGANISATEUR

Signature de

ATTENTION, il est nécessaire de signer également la fiche technique en annexe (voir la dernière page)

Fiche technique provisoire de Rouge Crayon

Faire dessiner Les Publics dans l'Espace Public



Dessins de Stéphane Deprée

Préambule

Le projet *Rouge Crayon* s'inscrit dans la volonté de rassembler les publics autour du dessin. Cela prend la forme d'une scénographie composée d'îlots à dessins. Ils sont disposés dans l'espace public. Les îlots proposent soit une approche du dessin soit des jeux et techniques qui permettent de découvrir le trait sous des formes très diverses et joyeuses. Ce projet s'adresse à toute personne quelque soit son âge et/ou son niveau de dessin !

Merci de lire cette fiche technique jusqu'au bout. Elle vous permettra de découvrir la multiplicité des possibles et nos incontournables besoins. C'est aussi en lisant l'ensemble de cette fiche technique que tout devient clair. Tout cela au service d'un vrai moment de partage !

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat.

PERSONNEL EN TOURNÉE

Théâtre du Sursaut asbl
N°Entreprise : 889590463
Rue de Bastogne, 15 – 6660 HOUFFALIZE
0032(0)488/36.80.66 – info@theatredusursaut.be
www.theatredusursaut.be

le théâtre du sursaut

L'équipe tourne à 3 personnes. Durant le printemps/été 2026, la responsable artistique du projet, Hélène Pirenne, sera très souvent présente sur les tournées. Comptez donc 4 personnes.

MONTAGE/DÉMONTAGE

Repérage : 30 minutes

Montage : 2h30

Temps de pause repas : 1h30 au minima

Prestation : 4h00 d'affilée (cela peut-être revu à la hausse si nous venons à plus de 3 personnes)- Sauf demande spécifique et vu le Public cible, nous imaginons les prestations de 14h à 18h.

Démontage : 1h30

En résumé, vu le temps de repérage, de montage et de repas, pour débiter une prestation à 14h00, nous arrivons donc à 9h30.

Des prestations matinales ne sont donc possibles qu'en cas de montage à J-1 dans des espaces fermés extérieurs ou intérieurs (cour d'école, musées, ...)

Notre équipe en arrivant se réunit et définit en 15 minutes la disposition adéquate. Elle s'adapte aux sols, aux paysages pour recréer la scénographie de Rouge Crayon. Elle choisit donc où se situeront l'entrée, la camionnette et les îlots.

Si pour diverses raisons liées à votre connaissance du lieu ou la circulation du Public, vous avez des conseils à nous donner, cela est possible mais au moment de notre arrivée. Nous attaquons directement le montage.

Le montage et démontage se font chaque jour sauf si nous jouons dans un espace fermé et sécurisé (cour d'école, musée, ...) ou qu'un gardiennage est assuré. En extérieur, une partie du matériel sera systématiquement rangé dans notre camionnette, même si certains éléments pourraient rester en place.

CAMIONNETTE

La camionnette rouge fait partie intégrante de la scénographie. Nous y entreposons les papiers et la réserve d'outils. Elle sert également au lestage de certains éléments scénographiques. Elle reste en place dès l'arrivée jusqu'à la fin des prestations. Si nous restons plusieurs jours auprès de vous, sauf discussion entre nous, le véhicule ressort chaque jour puisqu'il sert à véhiculer notre personnel également.

Dimension du véhicule : Longueur 6m, Largeur 2m52 et hauteur 2m53.

ESPACE

Un espace de 225m² est à prévoir. Il peut donc faire 15m/15m, 20m/11m, 7m/32m, etc. Il peut avoir une forme ronde, rectangle, carré ou multiforme. **L'important est que notre installation se fasse sur un lieu unique et non morcelé. Des exceptions seront acceptées si**

le théâtre du sursaut

et seulement si, elles ont été évaluées et validées par Hélène Pirenne (aidée de son équipe bien-sûr) en amont de notre venue et avant que vous validiez cette fiche technique.

Le lieu de prestation sera idéalement plat. Cela facilite **grandement** l'implantation et le montage. Une pente de **maximum 4%** est cependant possible.

Voici quelques images-exemples de lieux adéquats :

Une place de ville ou de village ? Un parc ? Une esplanade en bordure de fleuve ?



le théâtre du sursaut



La vue

Il semble intéressant (mais pas obligatoire) que cet espace comporte un paysage en recul. Un de nos îlots propose de dessiner un paysage : des arbres au lointain, un village, une église, une rue,

SOL

Le sol peut être de l'herbe, du bitume, du béton, ou du pavé.

Le sol **ne peut pas** être du gravier ou de la terre battue.

ESPACE FERMÉ

Notre équipe fermera symboliquement l'espace pour créer une entrée/sortie. Nous utilisons de jolis potelets pour permettre une gestion chaleureuse du Public et sa guidance. Il n'est donc

le théâtre du sursaut

pas possible d'entrer par tous les côtés dans cet espace Rouge Crayon. Le lieu d'entrée sera signalé de manière très claire.

Il est donc important de prévoir un lieu qui ne soit pas un espace de passage obligatoire de votre événement. Tenez toujours compte du fait que l'espace de Rouge crayon n'est pas traversable de tous côtés. Il n'est pas possible que nous dégagions l'espace pour faire passer un véhicule. Quand le montage commence, nous fermons directement l'espace et nous ne bougeons plus jusqu'au démontage.

Cette fermeture est symbolique. Le Public passant peut donc voir tout autour de notre espace les crayonneurs/crayonneuses à l'œuvre. Cela fait partie du plaisir !

AUTONOMIE / POINTS D'ACCROCHAGE

Nous visons l'autonomie technique avec ce projet.

Nous venons donc avec le matériel scénographique et de dessin (papiers, marqueurs...). Nous venons également avec les poids permettant de lester les choses.

L'équipe de Rouge Crayon essaie toujours de recomposer le meilleur cadre possible en fonction de la réalité du terrain.

ELECTRICITE /EAU

Un raccordement électrique traditionnel 16a est nécessaire dès notre arrivée sur le site afin de recharger nos talkie walkie et notre appareil photo.

Un accès à l'eau potable est nécessaire pour remplir des seaux aisément.

Un des îlots pour les tout petits comporte de l'eau et cela est salvateur en cas de canicule.

Si cet aspect des choses s'avère complexe, venez vers nous !

ACCES PMR

La majorité des îlots sont conçus pour être accessibles aux PMR.

L'accès dépend cependant de l'espace où vous nous implanter. Nous ne nous chargeons par exemple pas de rampes sur l'herbe. Cela est à charge de votre organisation.

LES ÎLOTS

Rouge Crayon est donc composé de 15 à 18 îlots à dessin.

Ils sont tous en accès libre et l'utilisation est intuitive. Nous nous chargeons d'imprimer des panneaux avec des pictogrammes éclairants. Tout cela a été testé en amont pour assurer l'accessibilité au plus grand nombre (chère à nos yeux).

Si vous nous fournissez un espace de 15m/15m, nous proposons d'implanter l'entièreté des îlots. Si votre espace est réduit ou que votre événement est ciblé sur un certain âge, notre équipe peut faire le choix de certains îlots. Un point sera fait en amont de notre venue entre vous et Hélène Pirenne.

ACCUEIL DU PUBLIC

le théâtre du sursaut

Nos dessinatrices passent dans les îlots, pour guider, encourager, ajuster, dessiner et rire. Une présence à l'accueil d'une dessinatrice est constante afin de guider le public soit vers des îlots adaptés à l'âge ou vers ceux disponibles.

TALKIE WALKIE

Pour des aspects pratiques, notamment sur des sites plus grands, notre équipe a des talkies walkies. Ils aident à la gestion du Public mais permettent aussi des échanges ludiques et humoristiques. Exemples :

« Allo, allo Lucie, 4 magnifiques ados sont prêt.es à relever un défi, l'îlot 8 est-il libre ? Tu les accueilles ! ».
« Tout bien reçu Zoé ! Ca y est, je les ai repéré.es ! Quelle allure ! ».
« Justine, Lize, information importante : à l'îlot 14 l'audace est explosive, venez voir dès que possible ! ».
« Salomé, j'ai à l'accueil un groupe de 6, l'îlot *tronches* est libre ? ».
Etc...

JAUGE

Rouge Crayon peut accueillir au maximum 50 personnes à la fois. Si l'affluence est trop grande, l'équipe ferme pour des périodes très courtes (5 à 10 minutes) l'entrée de l'espace le temps d'accueillir avec soin les personnes présentes. Dès que du Public ressort, les dessinatrices rouvrent l'espace. Ce fonctionnement crée un balai très régulier de Public. Pourquoi ce procédé ? Il est important que nos artistes soient dans le partage du dessin et non dans la gestion constante de l'entrée du Public. Rouge Crayon est un espace joyeux et ludique mais n'est pas un mini parc d'attractions.

MÉTÉO

Comme pour toutes performances en extérieur, Rouge Crayon subit les aléas de la météo. Néanmoins, l'équipe de Rouge Crayon essaie toujours de recomposer le meilleur cadre possible en fonction de la réalité météorologique. En cas de forte **chaleur**, des parasols sont ajoutés à notre scénographie mais ne peuvent pas garantir l'abri des 50 personnes. En cas de **vent fort**, bien que ces aspects soient devancés, certains éléments de la scénographie peuvent être retirés afin de préserver le Public (chute) et le matériel. En cas de **pluie**, le matériel est résistant mais nous ne pourrions pas abriter le Public. Quoiqu'il en soit, la scénographie de Rouge Crayon supporte la pluie.

le théâtre du sursaut

REPLI

Tout repli en intérieur est possible **si et seulement si il est devancé avant le début du montage**. Donc pas de changement d'avis en cours de journée.

Un repli nécessite sans doute une sélection des îlots à monter en intérieur. Ce choix est réalisé par notre équipe en écoutant la réalité du festival, l'espace attribué et ses limites techniques.

Nous composerons un plan B attractif et sensé.

Les parasols ne sont jamais montés en intérieur.

Nous suggérons un espace intérieur pas trop sombre.

LOGE et REPAS

L'équipe a besoin d'un accès loge pour se changer.

Cette loge comprendra 4 chaises, un miroir, une toilette et un évier afin de remplir nos gourdes.

Nous mesurons bien la réalité des festivals, mais une loge proche du lieu de jeu de Rouge Crayon, est vraiment bienvenue !

REPAS

Notre équipe totale (en tournante) est de 7 personnes, les régimes alimentaires vous seront communiqués dans le contrat adapté à votre événement.

Quelques fruits secs et biscuits sont les bienvenus dans les loges.

Ce projet est beau et frais, Hélène PIRENNE reste disponible pour échanger avec vous

+32.(0)488.368.066.

helene@theatredusursaut.be

MERCI !

Signature de l'organisateur